



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE - 2018-083

L'avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 4050, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Permettre de réduire la marge arrière du bâtiment principal construit à 6.09 mètres au lieu de 7 mètres, tel que prescrit par le Règlement de zonage 05-1992, article 7.1.

Identification du site concerné : lot 5188214 du cadastre du Québec, propriété de M. Denis Richard située au 2705, rue Papineau à l'intérieur de la zone AR-06.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 20^e jour de juillet 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des-Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 20 juillet 2018, entre 10 h et 12 h, et qu'une copie de celui-ci est publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 20 juillet 2018.

*Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière*